



STATION THERMALE CLASSEE

## Mairie de BARBAZAN

4, Grand Rue Saint-Michel - 31510 BARBAZAN

T.05.61.88.30.06 - Mel: contact@commune-barbazan.fr

### DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR UN DÉBIT TEMPORAIRE

Madame le Maire,

#### DEMANDEUR

Je soussigné(e),

Monsieur Pierre MAZZEGA PIERRE

Profession : président de l'association Les Idées sont dans la grange

Domicilié(e) : 8, Avenue du Lac BARBAZAN (Haute-Garonne FRANCE)

Ai l'honneur de solliciter, conformément aux dispositions de l'article L. 3331 -1 et suivants du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire de 2ème catégorie à La salle des fêtes de Barbazan.

Du 08 décembre 2024 à 09 heures 00

Au 08 décembre 2024 à 19 heures 00

Pour le motif marché de Noël

Veuillez agréer, Madame le Maire,, l'expression de mes sentiments respectueux.

*P. Mazzege*  
Le 14 novembre 2024  
Signature

#### ARRÊTÉ DU MAIRE

Je soussigné(e), Maire BARBAZAN

Vu les articles L.2122-28, L.2212-2, L.2214-4 et L.2542-8 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L. 3331-1 et L. 3334-2 du Code de la Santé Publique,

Vu l'arrêté de M. le Préfet sur la police des lieux publics, pris en application des articles L.3335-I et L.3335-4 du Code de la Santé Publique,

Vu

Vu

Vu

Vu la demande ci-dessus,

ARRÊTÉ :

Article unique - Monsieur Pierre MAZZEGA PIERRE 8, Avenue du Lac BARBAZAN (Haute-Garonne FRANCE) est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire de 2ème catégorie.

Du 08 décembre 2024 à 09 heures 00

Au 08 décembre 2024 à 19 heures 00

Pour le motif marché de Noël à charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à BARBAZAN, le 14 novembre 2024



Le Maire